

14 Sports

National-Foot/21e journée - USB/Missile FC : 2 - 0

Enfin une victoire des locaux !

JNE

Bitam/Gabon

Stade Gaston Peyrille (Bitam), hier après-midi. En match comptant pour la 21e journée du National-Foot, l'USB bat Missile FC (2-0). But : Roguy Meye (29e et 59e). Arbitre : Yves Ronpant Mbourou. Commissaire du match : Théodule Stéphane Louembet. Délégué à l'organisation : Zachée Obiang Mbegah. Avertissement : Nomahou Abdoul (26e) pour l'USB. Temps : beau. Pelouse : légèrement dégradée. Public : assez nombreux.

EN neutralisant chez elle, hier après-midi Missile FC de Libreville (2-0), l'USB a renoué avec le succès après ses trois dernières sorties d'insatisfaction à domicile (2 nuls et 1 défaite). Quant au club militaire, sa soif de revanche après la défaite du match aller (1-2 à Libreville, 7e



Photo : Gérard Minko

L'USB est redevenue souveraine à Gaston-Peyrille

journée) a eu beau gonfler le moral des troupes, il a paru hésitant et pas tout à fait au point sur bien des aspects du jeu face à la supériorité technique des Bi-

tamois. Des Nordistes qui ont pris le contrôle de la partie dès le début. Mettant le pied sur le ballon, leur domination prenait de l'ampleur

sans toutefois trouver la faille dans le camp adverse. Mais ce n'était que partie remise car, à force de matraquer le camp militaire, ils sont récompensés de leurs efforts avec le pied de Roguy Meye, après un numéro de toute beauté de Laba Kodjo (1-0, 29e). C'est le score à la pause. A la reprise, l'USB ne desserre pas l'étau sur son adversaire. Et ce qui devait arriver arriva. Le break intervient quand, sur un contre rapide de son équipe, Roguy Meye, idéalement positionné dans la surface de réparation de Missile, profite d'une erreur de l'arrière-garde adverse, pour réaliser son doublé de la journée (2-0, 59e). D'abord sonnée, l'équipe militaire redressait la tête mais il manquait l'étincelle dans le dernier geste. Ses différentes actions chaudes demeurent donc infructueuses. Or, lorsqu'on rate des buts et qu'on commet des erreurs, on finit par encaisser et c'est ce qui a bien failli être le cas pour Missile, qui a

eu des suées en fin de partie, mais n'a dû son salut que grâce au manque d'adresse des Bitamois à la finition. Score final : 2-0 pour l'USB.

Les équipes
USB : Yaka Essobo, Cédric Nko, Nguema Obame (cap), Assoumou Eyele, Ndong Essono, Oumarou Alio, Jean Vauclin Bekima, Nomahou Abdoul (Akame Ekeang, 52e), Sébastien Minko (Bayanhou Aubyang, 46e), Roguy Meye, Laba Kodjo.
Entraîneur: François Omam-Biyik
Missile FC : Owono Ella, Pongui Kombo, Samuel Nkoua, Charly Moussono, Engozogo Avebe, Serge Mbavu, Patrick Mvondo, Christian Nze, Jean Oscar Kebelou, Zita Mbanangoye (cap, Fonock Lembe, 59e), Alfred Mfongang.
Entraîneur: Charles Délicat

Stade Migovéen-O'Mbilanziami (2 - 1)

Les locaux gagnent sans vraiment convaincre

S.A.M

Lambaréné/Gabon

Stade Jean Koumou de Lambaréné hier, le Stade migovéen a battu O'Mbilanziami (2-1). En match comptant pour la 21e journée du championnat national de première division. Avertissements : Aldo Mba (17e) pour l'OM, Régis Nzong (33e), Nafiou Sorafina (71e) pour le Stade migovéen. Buts: Herman Fallet (7e) et Gaylor Nkouendi (52e) pour le Stade Migovéen; Edgard Mavickana (76e) pour l'OM. Temps doux, pelouse en assez bon état, public peu nombreux.

LES supporters du Stade migovéen avaient pourtant prévenu les joueurs d'O'Mbilanziami lors de leur entrée sur l'aire de jeu : " la D2 vous attend, vous serez encore battus ce soir ". Une prédiction qui s'est finalement réalisée puisque l'OM s'est incliné, lors de cette 21e levée, à Lambaréné sur le score de 1-2. Une statistique indiquait qu'O'Mbilanziami avait la fâcheuse habitude d'encaisser ses premiers buts dans les 29 premières minutes de la rencontre. Cette tendance a été confirmée par le goal d'Herman Fallet à la 7e minute. Pourtant, O'Mbilanziami a été la première à allumer la mèche à deux reprises, notamment avec Lionel Zoukoue Ondo. Après ce goal matinal, l'OM a eu du mal à construire son jeu. Au

point que Saturnin Ibela va réprimander l'ailier Mohamed Dieng. "Tu ne nous aides pas vraiment", va-t-il lui signifier. Seul Vladimir Aworet essaie de bousculer la défense migovéenne. Comme à la 43e minute quand il voit son tir stoppé par Karl Mbodou Mbadou. Mais c'est un oasis dans le jeu insipide que proposent les pouillains d'Ibela. Les déboires des joueurs de l'O'Mbilanziami encouragent un peu plus le Stade migovéen. Ce dernier va accentuer son avance avec le but de Gaylor Nkouendi, à la 52e, suite à un magnifique coup franc. Il a ainsi profité du mauvais placement du mur violet. Malgré la réduction du score par l'OM, à la 76e par le défenseur Edgard Mavickana, le Stade migovéen s'est assez facilement imposé devant un O'Mbilanziami qui a eu toutes les peines du monde à ré-

citer ses gammes. Avec cette nouvelle défaite, l'OM voit doucement se rapprocher la seconde division et les Migovéens demeurer, pour un meilleur goal-average, hors de la zone de relégation. Il grimpe à la dixième place du classement général avec 19 points. De son côté, avec 15 unités, O'Mbilanziami reste scotché à la 13e position. Cette rencontre, qui opposait deux mal classés, a vu le moins mauvais emporter un match que personne ne devait perdre.

Les équipes :
Stade Migovéen : Tound Allogho, Karl Mbodou, Nafiou Sorafina, Éric Sawadogo, Gaël Ulrich Moukambi, Aboubacar Sibabi, Youssouf Diomande, Bonnieck Faah, Herman Fallet, Gaylor Nkouendi, Régis Nzong, Chardele Nzighou.
Coach : Amos Moussavou
O'Mbilanziami : Willy Mi-

kiela, Ousmane Bangoura, Baba Ali, Mohamed Dieng, Roosevelt Rekouangue, Ya-

moussa Sacko, Vladimir Aworet Ogoula, Aldo Mba, Lionel Zoukoue Ondo, Ul-

rich Boucka, Christ Mousounda.
Coach : Saturnin Ibela.



Photo : Aristide Moussavou

Le Stade Migovéen poursuit la lutte pour le maintien

AVIS AU PUBLIC

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE ET DES HYPOTHEQUES

PUBLICATION AU JOURNAL L'UNION

Conformément aux dispositions de l'Article 33 de l'Ordonnance N° 5/PR/2012 du 13 Février 2012, le Conservateur de la Propriété Foncière et des Hypothèques porte à la connaissance du public que les procédures d'immatriculation sont engagées suivant les Réquisitions et pour les parcelles dont les références sont précisées dans le tableau ci-dessous.

Les éventuelles oppositions aux immatriculations seront reçues à la Conservation de la Propriété Foncière dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de parution du présent avis.

Passé ce délai, la forclusion sera encourue.

Numéro de la Réquisition	Date de la RI.	Parcelle	Section	Ville ou District
11.931	26 Nov. 2014	410	L	Libreville
12.183	24 Juil. 2015	90	YI2	Libreville
12.184	24 Juil. 2015	112	AJ	Libreville
12.185	25 Juil. 2015	8	VK5	Libreville
12.187	27 Juil. 2015	127	LD	Libreville

P. Le Conservateur
 P.O. Christian NKOGHE